



HWEHWEMUDUA

ISSN-L: 3080-1621

ISSN-P: 3080-1613

REVUE HWEHWEMUDUA

Revue des Lettres, Sciences Humaines et Sociales



Université Peleforo GON COULIBALY
UFR Sciences Sociales
Korhogo - Côte d'Ivoire

www.hwehwemudua.net



revue.hwehwemudua@gmail.com

REVUE DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

HWEHWEMUDUA



Vol.2, N°2, Juin 2026

Site : <https://www.hwehwemudua.net>

Courriel : revue.hwehwemudua@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

BP 1328 Korhogo

LIGNE EDITORIALE

Essentielle pour le progrès de la société, les lettres, sciences humaines et sociales jouent un rôle fondamental. Elles permettent de comprendre le passé, d'entretenir la mémoire de l'humanité, de mieux comprendre l'humain dans la société, de développer la capacité d'analyse et de rédaction, d'enrichir les autres sciences et technologies par le questionnement de leurs impacts sociaux, culturels et environnementaux, de mieux anticiper l'avenir avec discernement et humanité, et de construire une société équilibrée. Quoi de mieux que des productions scientifiques pour la diffusion et la promotion des acquis de la recherche, des connaissances. C'est dans ce dynamisme que s'inscrit la revue ***Hwehwemudua***, qui se présente comme une lucarne d'expression, de diffusion et de promotion des résultats de recherche des universitaires.

Le choix du nom de la revue n'est pas anodin. *Hwehwemudua* qui peut être traduit par « bâton de mesure », dans la langue *twi*, est un symbole Adinkra issu de la culture akan. Il représente l'excellence, la persévérance et la qualité du travail. Il rappelle donc l'importance de l'effort et de la détermination pour atteindre l'excellence. Tout comme ce bâton, cette revue est un espace de partage, de diffusion de travaux rigoureusement menés par les universitaires qui y soumettent des manuscrits originaux.

Dans un contexte où les échanges interculturels et interdisciplinaires se font plus que jamais indispensables, la revue en papier et en ligne, ***Hwehwemudua*** qui est une revue pluridisciplinaire à parution trimestrielle, se positionne comme un vecteur de connaissances susceptibles de nourrir le débat, de stimuler l'innovation et de contribuer à l'enrichissement des sciences humaines et sociales, des lettres, langues et des civilisations.

Le Comité de rédaction espère que la lecture de cette revue vous inspirera autant qu'elle l'a animé lors de son élaboration. Que ces pages soient pour vous une invitation à explorer et à enrichir votre regard sur nos sociétés, en perpétuelles mutations.

Le Comité de rédaction

ISSN-L 3080-1621 // ISSN-P 3080-1613

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique :

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Directeur de publication :

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

N'GORAN Kouadio Adolphe, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire d'édition :

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire adjoint d'édition :

KOFFI Amani, Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Trésorier :

ATCHIE Amon Guy Serge, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Webmaster :

KOUAKOU Kouadio Sanguen

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ALLOKO N'guessan Jérôme, Directeur de recherches de Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAMBA Mamadou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

BATCHANA Esohanam, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

BEKON Raphael Tanoh, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

BIRBA Noaga, Maître de Conférences d'Archéologie, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

BROU Cho Julie Eunice, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

FAYE Ousseynou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

GAYIBOR Théodore Nicoué Lodjou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

GOLE Koffi Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches d'Histoire, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina-Faso

KOFFIE-BIKPO Céline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

KONIN Severin, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUADIO N'Guessan Jérémie, Professeur Titulaire de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUAME Aka, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Goran François, Directeur de recherches de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUDOU Dogbo, Maître de Conférences de Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

LATTE Egue Jean Michel, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

MIAN Newson Kassy Mathieu Assanvo, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

NENKAM Chamberlain, Maître de Conférences d'Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire

SANGARE Abass Souleymane, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

SILUE Pébanagnanan David, Maître de Conférences de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

SINAN Adama, Maître de Conférences de Sociologie, Université Peleforo GON COULIBALY

SOHI Blesson, Maître de Conférences d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

SOTINDJO Dossa Sébastien, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITÉ DE LECTURE

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

ANGOUA Adjé Séverin, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

AYEMOU Kadjomou Ferdinand, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAKAYOKO Yaya, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BAMBA Fatoumata, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BANGALI N'goran Gédéon, Maître de Conférences d'Histoire, Université Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

BOUHO Gnionté Armel, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Kassoum, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Moussa, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Wayarga, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Yalamoussa, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOULEDEHI Kinva Via Jean Alda, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KABA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée

KABORE Adama, Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

KANE Métou, Maître-Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KAZIO Didjè Jacques, Assistant d'Archéologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

KEWO Zana, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Bassoma, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Diloman, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Kapiéfolo Julien, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

LAGO Blé Angelin, Maître-Assistant d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

LOUKOU Yao Serges Bonaventure, Maître-Assistant d'Archéologie, Université cheikh Anta Diop, Sénégal

MENE Yao Fabrice-Alain. Davy, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OKOU Kouakou Norbert, Maître-Assistant de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUATTARA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

OUATTARA Lancina, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUEDRAOGO Serges Noël, Maître-Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

SEKA Jean-Baptiste, Maître de Conférences d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SIDIBE Nohan, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistant d'Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

TRAORE Bakary, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

VIDO Arthur, Maître de Conférences d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

YAO Akpolè Daniel, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

YEO Mamadou, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

ZADOU Zidy Armand Didier, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

1. **Les archives judiciaires, une source d'information stratégique pour une justice inclusive et transparente**, Aboubacar 1 SYLLA.....1-14
2. **Universalisme des droits et justice procédurale : quel statut juridique pour les minorités homosexuelles ?**, Kinimo Bienvenu Lagloire N'ZI.....15-30
3. **Le marché de gros de Bouaké : entre sécurité alimentaire et développement socio-économique en Côte d'Ivoire : 1998-2024**, N'Goran Alphonse BROU & Bi Bouet Benoit Junior KALLOU.....31-43
4. **Le rythme musical Bollo super : entre enracinement culturel et recompositions contemporaines**, Vagbé Gethème IRIE Bi & Guikahué Daniel BISSOU,.....44-55
5. **Manifestations actuelles des formes de violences au sein des établissements scolaires secondaires dans la commune d'Abobo (Côte d'Ivoire)**, MANDE Ali, ADJE Effoué Dominique, Paul DIEDHIOU & EHUI Prisca Justine.....56-70
6. **Au-delà de la critique de l'ethnophilosophie : Paulin Hountondji et la mise en exergue de la responsabilité des philosophes africains**, David Pierre AVOCES.....71-85
7. **L'expérience du régime parlementaire en Haute-Volta (actuel Burkina Faso) sous la IIème république (1970-1974)**, Fadougo COULIBALY.....86-101
8. **Patrimoine graphique et design typographique : les poids Akan comme matrice de conception d'une police d'écriture**, IRIÉ Hermann Angès Fabrice.....102-112
9. **Délos, un carrefour commercial d'esclaves et de denrées de première nécessité à l'époque Hellénistique**, Ibrahima DIAMANKA.....113-126
10. **Le niveau en orthographe française en France et au Cameroun : analyses comparatives et apports didactiques**, ESSEBE-EKWELGEN Charlotte...127-144
11. **Pédagogie de l'accessibilisation et autodétermination des enfants à besoins éducatifs spécifiques : cas de l'école publique primaire inclusive de Founangue–Maroua – Cameroun**, KOLLO Betehe Manet & OYONO Michel Tadjuidje.....145-160
12. **Déclin ou apogée du mouvement pentecôtiste en Côte d'Ivoire ? (XIX^e siècle-XX^e siècle)**, TUO Yadjo-N'Taly Issouf.....161-182

13. **Les Samoriens dans le pays Mona-Ouan (1893-1898), KAMATÉ Ladj**.....183-199
14. **Corrélations et causalités entre changements de lois fondamentales et violences politiques en Afrique subsaharienne : cas de la Côte d'Ivoire, Lako OUATTARA**.....200-218
15. **De la vallée du Sénégal au soudan français : destins croisés de MAMADOU RACINE et MADEMBA SY (XIX^e-XX^e siècles), Mamoudou SY**.....219-237
16. **Les normes informelles et la survie des régimes démocratiques, OUEDRAOGO Hamado**.....238-246
17. **Le fleuve Nil dans la construction de la civilisation de l'Égypte ancienne, Kapeubé Hervé-Maurel DANKOUAN**.....247-260
18. **Ressources naturelles et industries extractives : les défis environnementaux et sanitaires liés à l'exploitation du phosphate dans la région MATAM (Sénégal), Ousmane KOULIBALY, Amadou Hamath DIA & Ibrahima TOURE**.....261-273
19. **Pour l'insertion socio-professionnelle des apprenants des sciences expérimentales au Cameroun, faut-il enseigner le ou du français en classes bilingues ?, Ngala Bernard Ndzi**.....274-292
20. **Disparité de l'offre de transport et développement économique entre les communes de Thionck-essyl et de Santhiaba Manjaque (région de Ziguinchor, sud-ouest du Sénégal), COLY Roger, SAGNA Ousmane Michael Coutamaraou, NDIR Khadim**.....293-310
21. **Les tirailleurs sénégalais dans la guerre d'Indochine : engagements militaires et enjeux mémoriels d'un oubli colonial, Sadio DIALLO**.....311-330
22. **Dynamique des impacts socio-économiques et politiques des crises politiques transfrontalières dans la région de l'extrême-nord du Cameroun (2000-2020), SALI**.....331-344
23. **La paleometallurgie en milieu DII : un patrimoine de savoir-faire perdu, Innocent SARDI ABDOUL**.....345-358
24. **Autos représentations et constructions identitaires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin, Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU**.....359-378
25. **L'analyse des fondements politiques de la Côte d'Ivoire dans ses relations internationales de 1959 à nos jours, Saint David YAO BÉLI**.....379-394

26. L'histoire des mosquées wahhabites en Côte d'Ivoire: diffusion, institutionnalisation et dynamiques communautaires, Yao Ange Alla
DIFFI.....395-409

LES TIRAILLEURS SENEGALAIS DANS LA GUERRE D'INDOCHINE : ENGAGEMENTS MILITAIRES ET ENJEUX MEMORIELS D'UN OUBLI COLONIAL

Sadio DIALLO

Histoire militaire

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

ORCID ID: 0009-0004-8981-8112

sadio70diallo@gmail.com

Résumé

Cet article examine la participation des tirailleurs sénégalais en Indochine. Il s'intéresse d'abord à leur implication dans le conflit. Ensuite, il examine l'adaptation des soldats dans ce milieu différent du leur. Et enfin, il analyse le nombre et les conséquences de perte et de désertion des combattants durant la guerre. Pour appréhender la particularité de cette participation, l'étude se base sur les sources orales, écrites et quelques travaux scientifiques qui ont abordé la question.

Mots-clés : Afrique, Asie, guerre, Indochine, Tirailleurs sénégalais

SENEGALASE TIRAILLEURS IN THE FIRST INDOCHINA WAR: MILITARY ENGAGEMENTS AND THE MEMORY POLITICS OF COLONIAL OLIVISION

Abstract

This article examines the participation of senegales riflement in Indochina. It focuses first on their involenent in the conflit. The nit examines the adaptation the soldiers in this environnement, which is different from their own and final lit analyses the number and the consequences of loss and desertion of combattants during the war. To undestand the particularity of this participation. The study is based on written oral sources and some scientific words which have addressed the question.

Keywords: Africa, Asian, war, Indochina, senegalese Tirailleurs

Introduction

Le recrutement et l'envoi de tirailleurs sénégalais en Indochine répondent aux difficultés de la métropole à trouver des hommes pour faire face à une situation militaire délicate. La France décide d'expédier ces combattants courageux et loyaux en Asie. Or, toute guerre a ses spécificités, du théâtre d'opération aux moyens techniques utilisés.

Très rapidement, ces soldats sont confrontés à une guerre révolutionnaire alliant tous les moyens de lutte, guérilla, guet-apens, destruction du potentiel économique, propagande, anéantissement des structures administratives, torture de prisonniers et de blessés, mais aussi atrocité contre les civiles. Il faut le rappeler, dans cet article l'objectif n'est pas d'analyser toutes les composantes du corps expéditionnaire, mais d'examiner à la fois la participation des tirailleurs africains et les modalités de leur engagement sur le terrain. Montrer les dynamiques mémorielles qui ont contribuées à construire un oubli colonial, interrogeant ainsi la place de ces soldats dans l'histoire militaire et dans les représentations contemporains du passé

colonial. C'est pourquoi, la principale question tourne autour du rôle joué par les tirailleurs sénégalais dans la guerre d'Indochine, à savoir leur quotidien, mais aussi les problèmes liés aux pertes et désertions des combattants noirs dans cet endroit hostile et mal connu.

Pour mieux cerner le fonds de ces interrogations évoquées, nous avons fait recours à plusieurs méthodes de recherche en privilégiant surtout les sources écrites à savoir les archives, les manuscrits, les journaux et les sources orales c'est-à-dire les témoignages des acteurs clés ayant pris part à la guerre ou les membres de leurs familles.

C'est ainsi que notre travail s'articulera essentiellement autour de trois points : le vécu des tirailleurs Sénégalais en Indochine ; l'adaptation des hommes, les décès et défections des soldats en plein conflit.

1. Les tirailleurs sénégalais dans la guerre

Le général Yves Gras affirme dans son ouvrage *Histoire de la guerre d'Indochine*, que : « Depuis 1943, le général de Gaulle avait toujours envisagé le retour de la France en Indochine ». Mais, il devait se faire avec le concours de tirailleurs africains. C'est pourquoi, il voulait que la France participe à la guerre contre le Japon. Pour cela, il « décide, le 4 juin, en comité de défense nationale, de créer un corps expéditionnaire » (Y. Gras, 1979, p.108)

Dans ce corps expéditionnaire composé d'hommes d'horizons variés (races diverses), il paraît évident que la question des rapports entre les diverses composantes est complexe car, les Troupes Françaises en Extrême-Orient (T.F.E.O.) sont un creuset où les différences se gomment pour donner un Corps Expéditionnaire uni. Même-si, tous les officiers et les sous-officiers sont généralement européens comme le montrent les exemples ci-dessous.

Tableau 1: Données tirées à partir de BODIN M., soldats d'Indochine, 1945-1954, L'harmattan, Paris 1997, p. 58.

Mai 1952	Français			Africains ou Nord-Africains		
	Off.	S/off.	H. de tr.	Off.	S/off.	H. de tr.
26 ^{ème} B.M.T.S.	13	58	75	1	21	656
I/6 ^{ème} R.I.C.	12	65	95		31	682
22 ^{ème} R.T.C.	11	70	52	1	38	706
IV/2 ^{ème} R.T.M.	16	72	55		38	659
11 ^{ème} tabor	17	49	5		56	755

G.A.C.M.L	17	72	60	1	29	744
-----------	----	----	----	---	----	-----

Les rapports entre les soldats « indigènes » et l'encadrement métropolitain ont souvent été mis en avant pour expliquer la valeur d'une troupe africaine. Cette situation s'inscrit sans doute dans la logique coloniale. Inconsciemment dans les bataillons sénégalais le sentiment de supériorité sur de vieux fonds racistes prend souvent la forme d'un paternalisme bon enfant.

De nombreux soldats métropolitains n'ont pas une grande valeur, ce que dénoncent les chefs dans des rapports. Pourtant les vexations et les brimades des Africains sont un jeu pour eux. Devant ces attitudes, des tirailleurs se découragent et perdent leur bonne humeur.¹ En revanche il y a des unités où règne une entente parfaite entre les deux groupes. En fait, tout dépend en réalité de la valeur du chef de corps. En exemple, en 1951, le commandant Portal rétablit le moral du 29^{ème} B.M.T. (Bataillon de Marche des Tirailleurs Sénégalais), qui a subi les contrecoups des combats de Vinh Yen.²

Dans les unités de tirailleurs les officiers ne sont pas que de simples meneurs d'hommes. Ils sont de responsables administratifs et d'infirmiers. Les principales difficultés découlent du fait qu'on a muté dans plusieurs unités africaines des cadres inexpérimentés. Toutefois, partout où les responsables ont fait un séjour en Afrique le rendement est bien meilleur. Mis à part les effets de l'alcool, la sottise individuelle de certains soldats et quelques cas extrêmes, rien ne gâche en réalité l'entente entre les tirailleurs et l'encadrement français. Même-ci, les réactions aux injustices (avancements limités, citations rabaissées, primes de soldats inégalitaires), au racisme ou à des préjugés, peuvent aboutir à des meurtres. Il faut souligner que, ces cas semblent relever de l'exception³.

2. L'adaptation des tirailleurs sénégalais et la question de discipline

2.1. Le processus d'acclimatation des hommes à un environnement nouveau

Les réactions des tirailleurs sénégalais dans leurs contacts initiaux avec l'Indochine sont mal connues. Bon nombre d'entre eux ont été impressionnés par tant de militaires dans les villes comme Haiphong. Au cours de leur transit, les novices sont confrontés au terrorisme et découvrent les premiers morts. Tandis que les anciens de la Seconde Guerre mondiale pensent que les combats n'ont rien de terrifiants par rapport à ce qu'ils ont déjà enduré. De plus, la

¹ S.H.A.T., carton 10H 420 Résumé d'inspection n° 105/E.M.I.FF/AF d'avril 1952 ;R./M. du 2^{ème} trimestre 1952 ; R./M. des Africains de 1952 .

² Idem, R. /M. du 26^{ème} B.M.T.S. de mars 1951

³ Ibidem, carton 10H 350, R./M. du secteur de Phuc Yen 1952

plupart des tirailleurs en premier séjour ne comprennent pas vraiment les mesures de sécurité pour les convois. En fait, le sens de la guerre échappe à bon nombre d'entre eux, qui ne savent pas à quoi s'en tenir même dans les unités combattantes, cela s'explique sans doute par une formation quelquefois précipitée destinée à combler l'insuffisance des effectifs en Extrême-Orient. Certes avec le temps, l'expérience fait disparaître progressivement cette ignorance.

La majeure partie des tirailleurs sénégalais reste au Viet Nam et ce n'est qu'une minorité qui découvre le Tonkin (Nord Vietnam) 50%, l'Annam (centre du Vietnam) 25%, la Cochinchine (sud du Vietnam) 20%, le Laos et le Cambodge avaient des effectifs réduits à moins de 10%, cars ces territoires étaient moins densément militarisés et dépendaient davantage des armées locales associées. Ces chiffres restent des estimations historiques, car les archives militaires françaises classaient surtout les troupes par unités et non toujours par origine ethnique ou géographique⁴.

La Cochinchine est avant tout le terrain de la pacification ; en revanche selon les époques, le Tonkin allie toutes les formes d'affrontement, de la pacification à la guerre de mouvement, de la guérilla aux combats quasi-classiques avec de gros effectifs. Même mal informés les tirailleurs sénégalais constatent rapidement ces différences.

Ces résultats qui concernent toute la guerre sont en grande partie confirmés par les statistiques officielles des Forces Terrestres d'Extrême-Orient (F.T.E.O) de 1948.

Tableau 2 : Répartition en pourcentage par arme et par service des soldats d'Afrique (selon les effectifs de 1948)

	Tirailleurs sénégalais	Nord-Africains
Infanterie	71,1	76,9
Cavalerie		16
Artillerie	9,6	5,1
Train		6,4
Génie		5,5
Autres	19,3	4,5

Source : S.H.A.T., carton 1OH 502, L. n° 640/F.T.E.O./1/110 du 31 mai 1948

⁴ Chemensdememoire.gouv.fr

Les tirailleurs n'interviennent pas dans les aspects techniques (Transmission, Matériel, Génie, Cavalerie). Ils sont importants dans la rubrique « autres » découlent de leur grand nombre dans les services de santé et dans l'intendance (respectivement 56,2% et 18,7%). Ils participent aussi aux groupes d'artillerie coloniale. Ce constat s'explique par le niveau intellectuel et le type d'unités envoyées en Indochine (M. BODIN, 1954, pp. 94-97). Les tirailleurs sénégalais occupent donc des fonctions qui ne demandent pas, de grandes aptitudes, mais ils ne sont pas cependant la « chair à canon des français » comme le prétendent la propagande Viet Minh.

Affectés à diverses tâches, le travail est énorme en période de grandes opérations, les tirailleurs sénégalais travaillent parfois 12 à 15 heures par jour⁵. La plupart des soldats sont au Service de Santé, à l'Intendance, au Matériel des compagnies des Q.G. Ils auraient aimé rejoindre les combats pour le plaisir et la gloire.

Les tirailleurs sénégalais des services sanitaires plus instruits et urbains méprisent certains soldats de type européen, surtout en 1950⁶. Et, « ils refusent d'être traités comme des ouvriers vietnamiens à qui ils se sentent nettement supérieurs⁷ ». Ainsi, Les tirailleurs sénégalais de CamRanh mènent une vie très peu enthousiasmante. De jour comme de nuit, ils contrôlent tout, surtout après les raids Vietminh contre les bases aériennes. Après 24 mois passés dans des postes, ils sont découragés. Les tirailleurs sénégalais occupent les postes suivants:

- des points fortifiés ou des trous de garde à très faibles effectifs. Les hommes s'y sentent isolés la nuit. Une entente parfaite dans le groupe y est vitale. Les missions consistent à vérifier les identités des personnes et des véhicules.
- des postes importants et vitaux pour l'économie sur les axes clés. Ils font aussi office de centres de renseignements.

C'est dans ce contexte général qu'opère une part de tirailleurs sénégalais. Les postes quadrillent les régions. La vie en secteur a des aspects répétitifs et subissent fréquemment des pertes énormes⁸ qui, à la longue, usent les corps et les esprits. Dans les secteurs urbains de Saigon et de Cholon, les postes tenus par les « Sénégalais », selon des témoins, ressemblent à

⁵ Témoignage de Malick GUEYE, le 25 novembre 2015 au bureau des anciens combattants, vétéran de la guerre d'Indochine

⁶ S.H.A.T., carton 10H 408, R./M. du B.O.S.M. du 2^{ème} semestre 1951

⁷ Témoignage de Ali BA à Rufisque le 2 décembre 2015

⁸Ibidem, R. d'officiers du 5^{ème} R.T.M. de 1955

« des patronages en armes seulement soucieux du côté social des F.T.E.O. »⁹. Parmi les tirailleurs sénégalais, il faut noter aussi des coups de folie.¹⁰

La vie en poste n'a pas le caractère idyllique. Certes, les tirailleurs sénégalais d'une façon globale, y perdent leur combativité, voire l'estime d'eux-mêmes. D'ailleurs, les rapports conseillent de ne pas maintenir longtemps en secteur les bataillons de tirailleurs qui ont besoins de se sentir valorisés¹¹. C'est l'exemple du rapport d'ensemble sur le moral des F.T.N.V. :

Ce sont les mêmes hommes et les mêmes gradés, qui de jour travaillent sur les chantiers, surveillent ou effectuent les corvées, participent aux opérations et aux actions de police, assurent le système d'observation, de garde de sécurité, qui la nuit sont de quart, de patrouille et d'embuscade. S'il peut y avoir de temps en temps quelques repos individuels, il n'y'a jamais ni changement d'activité, ni détente collective qui seuls délassent véritablement. Asservis aux exigences inéluctables de la vie quotidienne, enfermée dans un horizon étroit et toujours le même, vivant en vase clos dans une ambiance monotone, sans espoir de relève, les gradés et les tirailleurs de secteur supportent les fatigues et les dangers de la vie en garnison, sans avoir aucun des avantages et des satisfactions de l'une et de l'autre.¹²

Comment évaluer l'efficacité d'une troupe tout au long d'une guerre de sept années ? Les hommes ont changé avec les pertes et la nature de leurs missions, les tirailleurs sénégalais n'apprécient guère le Cambodge. On saisit ainsi toute la difficulté à cerner la valeur des hommes. Le III/3^{ème} R.T.A. arrivé en Indochine depuis novembre 1950, ne réussit guère à maintenir sa réputation à Dîen Biên Phu où le bataillon passe pour être une unité usée par les combats incessants qu'il a mené avant son affectation à la base aéroterrestre. Ils ont baroudé sur tous les théâtres d'opérations de la Cochinchine au Tonkin, de l'Annam au Laos avec parfois des pertes sévères. « Il n'a reçu que 10 jours de repos dans les cinq mois qui précèdent son arrivée dans la cuvette entre le 15 et le 20 décembre 1953 » (B. Fall, 1968, p.130)

Traditionnellement depuis la colonisation française, les militaires ont l'habitude de classer les hommes et leur valeur en fonction de l'origine géographique. De manière générale, les hommes des campagnes, habitués à une existence difficile, sont plus solidaires que les citadins. Ils sont dévoués, fidèles, disciplinés et obéissants. De plus, l'analphabétisme leur évite d'être atteints par des propagandes antifrancaises. En revanche les Citadins sont moins soumis. Ils se sentent supérieurs à leurs congénères. Ils ont le goût des infractions et de

⁹ Ibidem, carton 10H 980, R. d'officiers du B.C.S.C. de 1955

¹⁰ Ibidem, carton 10H361 R./M., du 3^{ème} B.M./ 1^{er} R.T.A. du 4^{ème} trimestre 1950

¹¹ Ibidem, carton 10H 420, R./M. des Africains du 1^{er} semestre 1954 et des Africains de la Z.O.T. de mars 1951

¹² Ibidem, carton 10H350, R./M. des D.M.T. des F.T.N.V. de 1953

l'alcoolisme. Certains instruits sont influencés par des idées nationalistes¹³. « Les cadres préfèrent avoir sous leur commandement des ruraux¹⁴».

L'origine ethnique détermine souvent la valeur chez les tirailleurs. Les races soudanaises fournissent les meilleurs soldats, solides et dévoués parmi lesquels se distinguent les Bobo et les Mossis, les Malinkés, les Diolas les Wolofs, Sérères, et les Sara. D'autres territoires procurent des militaires de valeur très variable. Certaines tribus sont considérées comme médiocres. En revanche, les bons éléments, font preuve de grande qualité et deviennent souvent spécialistes dans leurs unités.¹⁵ En réalité les qualités militaires dépendent du temps de l'instruction mais surtout de la qualité de l'encadrement.

Au fil de la guerre le comportement des combattants évolue. L'obéissance aveugle aux chefs européens s'estompe. Le déficit, des encadreurs français peut expliquer cela chez les jeunes recrues généralement plus instruites que les anciennes. En outre dans leurs activités quotidiennes, les tirailleurs sénégalais montrent leur vaillance. En 1951 à plusieurs reprises au Tonkin, ils gardent leur calme pendant des bombardements Vietminh sur leurs positions, en ne ripostant pas à tort et à travers. Le 30^{ème} B.M.T.S. a ainsi une attitude farouche lors des combats de Dong Trieu¹⁶. Les tirailleurs sénégalais ne sont pas toujours efficaces dans les ouvertures de route, l'habitude engendre le relâchement parmi les « Sénégalais »¹⁷.

En revanche ils résistent avec acharnement sur la position *Gabrielle* à Dîen Bien Phu du 14 au 15 mars 1954. Le bataillon est au complet avec un encadrement solide dans lequel on trouve deux officiers par compagnie et des sous-officiers chevronnés. Certaines ethnies soudanaises ont un sens de l'embuscade et d'autres aiment attendre l'ennemi. Les Malinké et les Mossi par exemple excellent dans l'embuscade de nuit, l'élimination d'un adversaire à l'arme blanche et le combat rapproché. Par contre les hommes de forêt apprécient peu les affrontements nocturnes. Ils font souvent de piètres éclaireurs si bien que dans beaucoup d'unités, ces tâches sont confiées aux supplétifs indochinois. « Tous font preuve de lenteur dans les réactions et de maladresse dans les tirs instinctifs¹⁸. Les tirailleurs manquent de souplesse et d'imagination¹⁹ ». Ils s'adaptent moins vite à la guerre en Indochine et, souvent par indolence, ils n'y font pas preuve d'initiative. Contrairement aux Maghrébins qui sont

¹³Chemensdememoire.gouv.fr

¹⁴ Témoignage de Elhadj Bocar NIANG, ancien combattant à l'office national des anciens combattants le 12 Novembre 2015

¹⁵ S.H.A.T., carton 10H 420, R./M. du 26^{ème} B.M.T.S. du 1^{er} Semestre 1952

¹⁶ S.A.H.T., carton 10H 350, R./M. des T.F.I.N. du 3^{ème} trimestre 1948

¹⁷ S.A.H.T., 10H 986, F.n°226/E.M.I.F.T. I du 5 février 1954

¹⁸ Témoignage de Malick GUEYE, le 25 novembre 2015 au bureau des anciens combattants, vétéran de la guerre d'Indochine

¹⁹ Ibidem, carton 10H349, R./M. des T.F.I.N. du 1^{er} trimestre 1948.

solides et dévoués surtout grâce à leur philosophie du « Incha Allah » (si Dieu le veut) et du « Mektoub » (c'est écrit) qui entraîne chez beaucoup d'entre eux une véritable résignation, voire un mépris de la mort.

2. 2. La question liée à la discipline des soldats

Dans la discipline, réside une part de la force d'une armée en temps de paix ; en période de guerre, elle assure une grande solidité à la troupe et lui confère de grandes qualités sur le terrain. Les problèmes disciplinaires trouvent leurs origines dans des conditions de vie de cette société en miniature, mais à cela, s'ajoutent des caractères propres aux individus et aux tirailleurs sénégalais.

En fait le climat tropical débilite sensiblement les esprits de sorte que les combattants perdent le sens de la guerre. Le milieu ambiant ébranle physiquement les hommes qui ne voient plus vraiment la nécessité de leurs actions. Selon certaines études, « la chaleur exacerbe les passions favorisant les délits et les crimes²⁰ ». La vie en Asie génère une multitude de fautes. Ivresses et éthylysme chronique constituent des facteurs déterminant dans l'accomplissement d'une faute. En 1953, le tribunal de Saïgon constate que l'alcool est responsable de 40% des viols et des attentats à la pudeur, 50% des outrages et des rebellions et 44% des tentatives de meurtre et des homicides.²¹

Pour les tirailleurs, la valeur de l'encadrement joue un rôle considérable. Toutefois, la pénurie des chefs compétents donne à de jeunes sous-officiers des responsabilités bien supérieures à leur grade. Pire, l'affaire se complique dans les forces « sénégalaises » du fait des problèmes interethniques. Toutefois, Les gradés ne suffisent pas pour se faire obéir. Il faut de longues palabres avec des officiers car des hommes de certaines tribus n'acceptent pas d'être commandés par des gens issus de peuples considérés comme inférieurs.²²

Ailleurs, c'est la conséquence du système de mutation car, la guerre déforme la morale et la mortalité. Apparaissent progressivement le désintérêt, l'indifférence et l'esprit de revanche. Les méthodes Vietminh engendrent des manifestations violentes contre les civils²³. L'isolement des effectifs donne aux soldats le sentiment qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Les tirailleurs sénégalais redoutent souvent un gradé de leur pays qu'un cadre européen²⁴.

²⁰ STEFANI G., LEVASSEUR G., JAMBU-ROLIN R., *Criminologie se sciences pénitentiaires*, Dalloz, Paris, 1982, p109

²¹ S.H.A.T, carton 10H 356, du 30 août 1953

²² Ibidem, carton 10H 420, R./M. des Africains de 1954

²³ Témoignage de El hadj Malick Gueye

²⁴ S.H.A.T., carton 10H 351, R./M. des T.F.I.N. du 4^{ème} trimestre 1949

À l'évidence, les soldats de 1952-1954 sont différents de leurs aînés. Ils sont moins disciplinés. L'origine des combattants explique aussi diverses attitudes. L'opulence apparente de la France laisse à penser que les supérieurs peuvent pardonner le vol chez des soldats qui connaissent déjà la misère²⁵. Toutefois, les sanctions ne sont pas différentes à celles en vigueur en Afrique :

- pour les officiers : arrêts simple, arrêts de rigueur et arrêt de forteresse ;
- pour les sous-officiers : arrêts de rigueur, cassation et rétrogradation ;
- pour les hommes du rang : jusqu'à 60 jours de prison et 8 jours de cellule, (M. Bodin, 1996, p.180).

Une succession de fautes pour une compagnie conduit à un redressement. Cependant, tous les chefs de bataillon se plaignent de l'inefficacité de telles mesures. La plupart du temps, les disciplinaires recommencent leurs erreurs. À partir de 1952, l'autorité constate que dans les compagnies africaines, il n'est pas rare qu'il y ait des punitions corporelles.

En général, on sanctionne l'ivresse comme une infraction à la discipline militaire. Mais, le phénomène se développe tout au long du conflit en dépit de la répression systématique. Les tirailleurs sénégalais sont surveillés de près lorsqu'ils sont sous emprise alcoolique car ils montrent alors un état d'esprit déplorable.²⁶ Les punitions augmentent et les infractions aux règles en vigueur touchent le respect des horaires et des délais. Il est fréquent de voir les tirailleurs sénégalais se rendre coupable d'actes d'indiscipline, de désertions ou d'infractions aux règlements militaires²⁷. De plus, ceux qui s'abstiennent de prendre les traitements anti palustres sont emprisonnés. Et enfin, une multitude de fautes découlent de l'incompréhension du français.

En d'autres termes, une armée responsable ne peut laisser agir ses hommes à leur guise, surtout en période de pacification. Néanmoins, les tirailleurs sénégalais sont montrés du doigt. Mais, les fautes recensées ne découlent pas de la guerre mais plutôt de la nature humaine. Même-ci, certaines relèves du droit militaire. Nous ignorons le nombre de tirailleurs condamnés mais une statistique sur l'ensemble du corps Expéditionnaire permet de démolir aisément l'image de troupes françaises indignes comme le prétend la presse communiste ou progressiste.

- 69 condamnés présents à des peines criminelles ;
- 374 condamnés à des peines criminelles par contumace ;
- 1.772 condamnés présents à des peines d'emprisonnement avec sursis ;
- 895 condamnés présents à des peines d'emprisonnement sans sursis ;
- 134 condamnés par contumace à des peines d'emprisonnement avec sursis ;
- 1.378 condamnés à des peines d'emprisonnement sans sursis.²⁸

²⁵ S.H.A.T., carton 10H 420et 421, synthèse des R. /M.

²⁶ S.H.A.T., carton 10H 420, R.n. 1888/E.I.F.T. /A.M.A. du 2^{ème} semestre 1953

²⁷ S.H.A.T., carton 10H 544, N, n° 1971. F.T.V.V.P. / DG du 21 juillet 1951 et N, du 2 septembre 1946

²⁸ Ibidem., p.182

En outre, 282 hommes sont acquittés²⁹. En plus 10.000 hommes de routes passèrent devant les tribunaux. Aucun inculpé n'est rapatrié avant son jugement même s'il a été classé « rapatrié sanitaire ». Les tribunaux militaires (Tonkin, Cochinchine, Laos...), prononcent diverses décisions :

- Des acquittements dans la plupart des cas d'accident lié à des faits de guerre ;
- Des amendes pour les homicides par imprudence, par accident ;
- Des emprisonnements pour les vols, les recels, les détournements ;
- Des réintégrations de l'armée pour tout militaire ayant à effectuer une peine de réclusion ou de travaux forcés ;
- Des confiscations de biens, en particulier dans les affaires de désertion à l'ennemi,
- Des peines de travaux forcés pour les assassinats et les viols ;
- Des peines de morts pour des assassinats, des complots et des atteintes à la sûreté de l'État³⁰.

Selon le code de justice militaire, la durée et la détention préventive ne compte pas dans le décompte du temps de séjour.³¹ Dans le cas de petites peines, cela revient à allonger et par contre, tous ceux qui ont été condamnés à plus d'un an de prison sont rapatriés disciplinairement.

Le commandement s'est attaché à résoudre ce type de problème, dans la mesure où l'entreprise de pacification l'obligeait à enrayer la propagande Vietminh. Cependant, les condamnations de tirailleurs sénégalais pour collaboration avec les services de propagande ennemis, demeurent révélatrices de l'efficacité de l'action psychologique Vietminh au sein des troupes coloniales. Ces actions mal vues par certains soldats favorisent les désertions au sein des troupes.³² Néanmoins les fautes de services enregistrées relèvent peu de violences sexuelles.

3. Pertes et désertion des soldats

3.1. Les pertes humaines : blessés, morts et disparus

Les archives s'accordent sur 3706 le nombre total des blessés parmi les tirailleurs sénégalais. Environ 80% des blessés sont soignés en Indochine et 20% sont rapatriés. Globalement, comme dans tous les corps expéditionnaires, le nombre de blessés augmente au fil du temps. En effet l'examen des pertes du II/6^{ème} R.I.C est plus que parlant. Toutefois, les pourcentages tombent en 1951 et 1952 car le bataillon a rejoint le Cambodge.

²⁹ A.N.J.O. /D.P., Question n° 13318, réponse du 6 octobre 1954, p 4534

³⁰ Ibidem

³¹ Code de justice militaire de 1928

³² S.H.A.T., carton 10H 421, R. /M. du 27^{ème} B.T.A. de 1953

Tableau 3 : Pourcentages des blessés par mine et par piège par rapport au total des blessés

1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
17%	21%	17%	7%	4%	29%	29%

Source : S.H.A.T. carton 10H 511, synthèse des F. de pertes

Les blessures par accident sont aussi nombreuses. Elles s'expliquent par l'arrivée massive de jeunes peu habitués à leurs armes et aux automobiles entre 1951 et 1953.

Tableau 4 : Pourcentages des blessés par accident

1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
6%	12%	13%	30%	42%	33%	3%

Source : S.H.A.T. carton 10H 511, synthèse des F. de pertes

Au total 6,1% des Africains sont blessés en Indochine.³³ Cela est lié à l'emploi des troupes noires dans les groupes mobiles et à Dîen Bîen Phu. L'étude des types de décès conduit aux mêmes conclusions.

De plus, les pièges et les mines touchent sensiblement les unités implantées comme le montre ce tableau des victimes pris parmi le 31^{ème} B.M.T.S.

Tableau 5 : Pourcentages des morts par mine et par accident par rapport au nombre total de décédés

	1950	1951	1952
Mines et pièges	29%	31%	59%
Accidents	29%	14%	11%

Source : S.H.A.T. carton 10H 511, synthèse des F. de pertes

Ce type de cause a plus d'importance dans les unités sénégalaises que dans les autres formations implantées des F.T.E.O., chez qui en moyenne, les mines provoquent 20% des décès. En outre, il y a eu des suicides dont les grandes causes sont :

³³ Idem, F. de pertes de 1958

- Des délires d'interprétation provoqués par la peur de l'avenir. Ces délires s'accompagnent souvent de passages hallucinatoires qui mènent à la folie pour certains tirailleurs sénégalais au suicide ;
- Des pertes brutales des facultés mentales chez des hommes épuisés par leurs séjours qui préfèrent la mort ;
- Des névroses alcooliques aggravées par la chaleur quasi-permanente et les fièvres. Une agitation qui suit souvent une faute dans le service aboutissant à des suicides ;
- Des dépressions aux causes personnelles et militaires. Des combattants pensent qu'ils ne sont pas à la hauteur de leur mission et ne voient pas d'autres issues que la mort³⁴.

L'arme personnelle est le moyen le plus utilisé chez les soldats noirs. Les « Sénégalais » se permettent même l'emploi de breuvages empoisonnés qui rappellent les pratiques de certaines tribus ressortissantes de l'A.O.F. Les décès notés ont tous eu au moment des repos. Au total, 2516 tirailleurs sénégalais décèdent en Indochine, selon un recensement effectué pour le compte du ministère des Anciens Combattants en 1958, et 16 tirailleurs sénégalais sont encore classés comme déserteurs. Cela représente 4,7% de « Sénégalais » et seuls 19 tirailleurs sont encore classés disparus.³⁵

3.2. Les tirailleurs sénégalais dans les camps des prisonniers viêts

Les récits de captivité dans les camps du Vietminh sont nombreux. Mais, de façon générale, les « viets » établissent une discrimination entre les soldats dans les forces françaises, chacun d'entre eux reçoit sa ration selon son futur rôle. Les africains se débrouillent fort bien pour tirer parti de toutes les ressources disponibles dans l'environnement et pour survivre dans les meilleures conditions possibles. Les Viets les considèrent comme une main d'œuvre à exploiter pour les plus durs travaux.

Toutefois, leur dénombrement dans les camps Viets pose problème car, d'une part, les statistiques n'ont pas été mises à jour avec rigueur et d'autre part, la classification Vietminh est considérée par L'Armée Nationale Vietnamienne(A.N.V.N) comme des ralliés. Mais, le Vietminh annonce à la date du 15 août détenir 686 « Sénégalais »³⁶. Et une fiche de synthèse de 1958 indique que 1469 Africains connaissent un temps la captivité³⁷.

À la différence des Européens, les témoignages touchant les soldats d'Afrique ne sont pas nombreux. Néanmoins, des documents prouvent que la mort était leur unique sort car, pour le Vietminh avant 1950 tout homme capturé est systématiquement achevé, abattu ou torturer à mort. Mais, à partir de 1950 avec la reconnaissance du Vietminh par les pays communistes. Il devient un gouvernement révolutionnaire et considère les prisonniers comme un instrument

³⁴ Ibidem, carton du Service de Santé des F.T.E.O., 1947-1954

³⁵ S.H.A.T. carton 10H 511, synthèse des F. de pertes

³⁶ B.C.A.A.M., F. de L'E.C.E.M.C.C. sur la situation des prisonniers

³⁷ Idem

de propagande antifrançaise. Il faut « rééduquer ces hommes des colonies qui ont été abusés par l'impérialiste français.³⁸ »

Lors des premiers moments de la captivité, le Vietminh sépare les soldats et commence à tenter d'opposer les officiers africains à leurs camarades européens. Complètement isolés, ces hommes doivent être plus malléables à la propagande politique. Ainsi commencent les longues marches vers les camps de prisonniers. Les tirailleurs sénégalais avancent soutenus par leurs camarades. « En 1952, un soldat noir capturé a fait 30km » (FALL B : 1970, p338). Se sentant abandonné, mal nourris, de nombreux prisonniers n'atteignent jamais leur camp et disparaissent ainsi le long des pistes, enterrés à la va-vite. Toutefois, les tirailleurs sénégalais plus habitués au riz et aux affections tropicales ont moins de décès³⁹. Mieux, ils sont soignés avant même les Métropolitains au nom « de l'urgence démocratique »⁴⁰.

En résumé les soldats noirs résistent mieux que les autres. Et la propagande est aussi moins soutenue dans la mesure où le vietminh n'a pas dans ses rangs de traducteurs pour les dialectes africains. Pour la restitution qui se fait progressivement de 1948 à 1952, le Vietminh rend 110 tirailleurs sénégalais, souvent après une période d'endoctrinement de courte durée, ensuite en 1953, respectivement 385 et 75 soit un total de 570 prisonniers.⁴¹ Les hommes pris en 1954 ne sont rendus qu'après le cessez-le-feu. Leur nombre est de 10754 toutes origines confondues. Parmi eux 796 sont originaires de l'Afrique au sud du Sahara⁴².

Au 1er avril 1955, 1451 « Sénégalais » ont rejoint les rangs de leurs frères d'armes européens, mais ces chiffres sont douteux. Approximativement donc 2,5% des Africains noirs ont été, un temps, prisonniers.

Jusqu'en 1952, le retour des soldats noirs ne fait pas l'objet de mesures autres que l'envoi pendant un mois dans un centre de repos ou que des hospitalisations voire des rapatriements sanitaires. Mais avec le cessez-le-feu, il y a un système d'accueil pour chaque territoire organisé par une commission d'accueil chargée de la réception des hommes et de leur premier hébergement. Toutefois, les tirailleurs sénégalais partent d'abord vers l'Afrique Française du Nord (A.F.N.) ou la Métropole avant d'être acheminés en Afrique Occidentale Française (A.O.F) ou Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) par avion après un séjour dans ces centres de repos⁴³.

³⁸ Ibidem

³⁹ S.H.A.T., carton 10H421, R. n° 168/E.M.I.F.T./A.M.A. du 13 novembre 1954

⁴⁰ Idem, carton 10H421, R. n° 168/E.M.I.F.T./A.M.A. du 13 novembre 1954

⁴¹ S.H.A.T. carton 10H 314, Déclarations de prisonniers, F, du 26 octobre 1954

⁴² Servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

⁴³ Ibidem, carton 10H 316, F. n° 11558/E.M.L.F.T./EMA/CAB du 27 août 1954

Sur le chemin du retour, au Cap Saint-Jacques, les tirailleurs sénégalais montrent une grande satisfaction d'avoir retrouvé la liberté. Après quelques semaines de repos, ils retrouvent une vie normale de soldat. La propagande Vietminh n'a eu aucune influence chez eux. Il faut savoir que 116 tirailleurs sénégalais demandent à continuer normalement leur séjour et à reprendre du service sur les 796 libérés après la fin des hostilités, mais l'État-Major n'en retient que 31 dont les deux tiers, sont versés au 22^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale (R.I.C.). D'autres profitent de leur repos pour passer des examens de perfectionnement dans le domaine des transports et des transmissions.⁴⁴

3.3. La désertion des soldats

Pour les cas des évasions, les tirailleurs sénégalais, à l'image des autres soldats, sont régis par le code de justice militaire de 1928 avec sa jurisprudence. On distingue ainsi :

- La désertion à l'étranger avec les mêmes distinctions,
- La désertion à l'ennemi avec les mêmes distinctions,
- La désertion en présence des rebelles comme en Indochine,
- La désertion avec complot s'il y a une action de plus de deux combattants.

Pour la guerre d'Indochine, les archives du ministère de la Défense conservent une multitude de tableaux et de statistiques sur le nombre des déserteurs mais ils sont souvent confondus aux disparus. Voici un tableau récapitulatif établi au moment du cessez-le-feu

Tableau 6 : Nombre de déserteurs par année

	Africains	Maghrébins
1948		23
1949	8	32
1950	17	55
1951	15	46
1952	12	74
1953	5	49
1954	21	21
Total	78	318

⁴⁴ Ibidem, carton 10H 466, N. n° 1680/E.M.I.F.T./A.M.A. du 13 novembre 1954

Source : Michelle Bodin, « Fuir la guerre : Indochine 1945-1954 », in Guerre mondiaux et conflits contemporains 2020/4 N°280

Ces chiffres changent jusqu'en 1958 du fait d'enquêtes mais aussi des témoignages. Une fiche de 1958 avance les chiffres de 94 tirailleurs sénégalais, soit 1,5 « Sénégalais » pour 1000⁴⁵.

Les soldats noirs « donnent » peu de crédit à la désertion car pour eux le bataillon est comme une tribu comme le stipule Ali BA « Pour nous, il est impensable de désertir car c'est une trahison et ça porte malheur à la compagnie, c'est comme au bois sacré me disait toujours mon frère d'arme Oumar Biyagui de Colomba en Casamance ». ⁴⁶ Bien nourris dans leur village, heureux dans les villes, ils trouvent dans l'armée un havre de sécurité qui peut également leur apporter de gloire. De plus ils sont attachés à leurs cadres comme les chefs de village ou de tribu. ⁴⁷

Les mobiles de la désertion s'expliquent parfois par une défaillance brutale. Contrairement à des affirmations mal fondées, la majeure partie des désertions n'ont pas de motivations politiques, la fuite pour crainte de sanction après délits graves et les crimes constituent la première cause de désertion. En outre, des tirailleurs engagés sous la pression finissent parfois par détester les contraintes de la vie militaire loin de leur pays. L'allergie au chef après des injures fournit un mobile ⁴⁸. Pour les tirailleurs sénégalais, on parle des harangues du colonel Zacro, un officier tirailleur sénégalais ayant commandé des unités de tirailleurs pendant les combats avec un soutien décisif sur certain fronts.

Pour les encourager, le Vietminh profite pour éparpiller sur les pistes des papiers expliquant le chemin de la désertion pour rejoindre le camp vietnamien. Il s'agit des textes en français ou en arabe qu'il appelle parfois « passeport pour la liberté ». Mieux le bureau politique Vietminh met en circulation des tracts spéciaux qui proposent à tout déserteur : « une somme de 1000 piastres soit 17000 francs alors qu'un tirailleur touche en moyenne entre 250 et 300 francs par mois » (M. Bodin, 1996, p149).

Des dispositions générales permettant le bon traitement à réserver aux déserteurs sont prises. « Le bureau politique du haut commandement (...) prie les unités de l'Armée nationale, (...) de bien vouloir réserver un accueil fraternel aux camarades (...) africains » (J. Valette, 1994, p. 19). La propagande choisit de frapper lorsque les services de renseignements

⁴⁵ Idem F. de pertes de 1953

⁴⁶ Témoignage de Ali BA le 22 décembre 2015 à Rufisque

⁴⁷ Témoignage de El hadj Malick GUEYE à l'office des anciens combattants et victimes de guerre le 20 novembre 2015

⁴⁸ S.H.A.T., carton 10H420 R. /M. des Africains de 1953

ont décelé une baisse du moral lors des grandes fêtes religieuses. Les plus grands thèmes portent sur :

- Les mépris des Européens pour les soldats noirs ;
- L'inutilité de la guerre ;
- Les dangers de s'exposer dans les combats ;
- Les possibilités de rapatriement ;
- La possibilité de former en Indochine des combattants antifrançais dans les territoires africains ;
- Le paradis proposé à tout fuyard. Le tout est assorti de menaces de mort.⁴⁹

On peut alors parler de désertion-contact, d'autant que le Dich-Van entre en relation avec les hommes par l'entreprise de jeunes femmes séduisantes ou parfois des commerçants locaux. La désertion-ralliement fut exceptionnelle et relativement limitée parmi les tirailleurs sénégalais. Les archives françaises mentionnent surtout 200 à 300 cas, utilisés par le vietminh à des fins de propagande⁵⁰.

On relève aussi des cas de tirailleurs sénégalais qui n'ont qu'une seule idée : retrouver l'enfant qu'une autochtone vient de leur donner ou rejoindre une fiancée qui les a quittés⁵¹. Que deviennent alors les déserteurs après leur forfait ?

Généralement, les déserteurs partis sans motifs rentrent d'eux-mêmes après avoir pris conscience de leur faute. Beaucoup, réintègrent leur corps. Certains rejoignent leur unité tout simplement. Toutefois, l'arrestation est le lot du plus grand nombre de fautifs :

- Par des hommes de leur unité ;
- Par des troupes en patrouille ou en opération ;
- Par la prévôté ou la police militaire au cours de contrôles divers.

Beaucoup de ceux qui ont été pris par le Vietminh se retrouvent alors prisonniers et ils sont soumis aux rigueurs identiques. Ils subissent la misère des camps et la rééducation politique⁵². Malheureusement bon nombre de combattants considérés comme déserteurs avant 1950 sont assassinés ou exécutés, après avoir été jugés par un tribunal militaire. Ils sont soit abattus pendant leur fuite, exécutés sommairement lors d'opérations ou tués par leurs propres camarades dans des situations de combat ou de suspicion de trahison de passer au vietminh⁵³. Les tribunaux militaires ont jugé ce type de cas de désertion. Dans les jugements par défaut, ils ordonnent la confiscation des biens des condamnés célibataires et un partage entre l'État et

⁴⁹ S.H.A.T., carton 10H421, R. /M. des Africains du 2^{ème} semestre 1954

⁵⁰ Ibidem

⁵¹ Témoignages de El hadj Malick GUEYE

⁵² S.H.A.T., carton 10H 4968, Synthèse de F. de pertes

⁵³ Ibidem

la famille quand ce sont des hommes mariés. Ceux qui ont purgé de courtes peines sont à leur sortie des prisons militaires, mutés dans une autre unité⁵⁴.

Si les fugitifs intéressent le Vietminh, ils sont employés selon les besoins et selon leurs motivations. On les trouve dans les groupes chargés de la propagande, ou de la rédaction des tracts. Au cours des combats du Laos en 1953, des transfuges encouragent les tirailleurs du 27^{ème} Bataillon de Tirailleurs Algériens (B.T.A.) et du 4^{ème} Régiment de Marche de Tirailleurs Sénégalais (R.T.M.S.) à les rejoindre. Une minorité entre dans les formations de combattants internationaux du Vietminh. Dès le cessez-le-feu, la plupart des transfuges souhaitent être rendus. En 1955, L'Armée Populaire du Vietnam (A.P.V.N.) a restitué 28 tirailleurs sénégalais qu'elle considère comme des ralliés⁵⁵.

Tableau 7 : Statistique du 1^{er} juin 1956 sur le sort des ralliés au Vietminh

	Remis	Décédés	Présents en R.D.V.N.	Disparus
Maghrébins	26,5%	7,5%	26%	40%
Africains	35%	7%	25%	33%

Source : B.C.A.A.M.F. de l'E.C.E.M.C.C.

La désertion ou ralliement au sein des unités africaines ne sont pas d'une grande ampleur, mais, comme les mutilations volontaires, ils montrent l'état d'esprit d'un certain nombre de militaires. Certes, ces soldats ne constituent pas pour le Vietminh un apport militaire d'une ampleur comparable à celle que la propagande révolutionnaire cherche parfois à mettre en avant. Toutefois, leur importance dépasse largement la seule dimension numérique. Leur présence représente avant tout un instrument politique et symbolique de premier ordre, dont le mouvement indépendantiste peut se prévaloir afin de démontrer la fragilité du dispositif colonial français, ainsi que l'écho croissant de son discours anticolonial auprès des troupes issues de l'empire. En ce sens, ces ralliements offrent au Vietminh une vitrine idéologique, susceptible d'alimenter sa propagande tout en renforçant sa légitimité dans le contexte de lutte de décolonisation.

⁵⁴ Code de justice militaire de 1928, p200

⁵⁵ B.C.A.A.M.F. de l'E.C.E.M.C.C.

Conclusion

En définitive, l'étude des tirailleurs sénégalais dans la guerre d'Indochine met en lumière bien plus qu'un simple engagement militaire au service de l'armée française. Elle révèle la complexité des trajectoires individuelles prises dans les dynamiques de la guerre coloniale et la décolonisation. Acteurs souvent relégués à la marge des récits officiels, ces soldats ont pourtant occupé une place essentielle dans les opérations du Corps Expéditionnaire Français en Extrême-Orient, tout en subissant des conditions d'engagement et de reconnaissance profondément inégalitaires.

Au-delà du champ strictement militaire, leur expérience interroge également les mécanismes de construction de la mémoire coloniale. L'effacement progressif de leur condition dans les récits nationaux français comme dans certaines mémoires africaines souligne les enjeux politiques et symboliques liés à la reconnaissance des anciens combattants coloniaux. Ainsi l'oubli dont ils font l'objet n'est pas seulement le produit du temps, mais aussi celui de choix mémoriels qui continuent d'influencer la manière dont s'écrit et se transmet l'histoire de la guerre d'Indochine.

Dès lors, réinscrire les tirailleurs sénégalais dans cette histoire revient à interroger plus largement les héritages du système colonial et les modalités de sa mémoire. Leur parcours invite à dépasser une lecture strictement militaire pour envisager la guerre d'Indochine comme un espace où se croise domination, résistances et constructions mémoriels toujours en tension.

Aussi, il convient de s'interroger sur le rôle qu'ont pu jouer ces soldats dans les processus de décolonisation dans leurs pays d'origine.

Références bibliographiques

Sources orales

ordre	Nom Prénom(s)	Date et lieu d'interview	Qualité des témoins	Thèmes abordés
1	Coly Albert	15/10/2015 à Bignona	Enseignant et Fils d'ancien tirailleur sénégalais	Mémoire transmise dans les familles et les sociétés africaines
2	Gueye El hadji Malick	25/10/2015 au bureau des anciens combattants	Ancien tirailleur sénégalais	Engagement militaire. Enjeux mémoriels et politiques de l'oubli
3	Gueye El hadji Malick	10/11/2015 au bureau des anciens combattants	Ancien tirailleur sénégalais	Expériences humaines et coloniales
4	Niang El hadji Bocar	12/11/2015 à l'office national des anciens combatants	Ancien tirailleur sénégalais	Tirailleurs sénégalais comme symbole de l'histoire coloniale française
5	Ba Ali	02/12/2015 à Rufisque	Ancien tirailleur sénégalais	Engagement militaire Propagande du vietminh envers les soldats africains

Sources archivistiques

S.H.A.T. = Service Historique de l'Armée de Terre

S.H.A.T. carton 10H 511, F. de 1958 sur les pertes

S.H.A.T. carton 10H316, Documentation sur les camps viet minh

S.H.A.T., carton 10H 4968, Synthèse de F. de pertes

S.H.A.T., carton 10H 511, F. de 1958 sur les pertes

S.H.A.T., carton 10H 511, F. de pertes 1954

S.H.A.T., carton 10H420 R. /M. des Africains de 195

S.H.A.T., carton 10H421, R. /M. des Africains du 2^{ème} semestre 1954

S.H.A.T., carton 10H421, R. n° 168/E.M.I.F.T./A.M.A. du 13 novembre 1954

S.H.A.T., carton 10H 316, F. n° 11558/E.M.L.F.T./EMA/CAB du 27 août 1954

S.H.A.T., carton 10H 466, N. n° 1680/E.M.I.F.T./A.M.A. du 13 novembre 1954

S.H.A.T., carton 10H421, R. n° 168/E.M.I.F.T./A.M.A. du 13 novembre 1954

S.H.A.T. carton 10H 314, Déclarations de prisonniers, F, du 26 octobre 1954

Bibliographie

BODIN, Michel, *Soldats d'Indochine, 1945-1954*, Paris, L'harmattan, 1997, 238 p.

BODIN, Michel, *la France et ses soldats, Indochine, 1945-1954*, l'harmattan, Paris, 1996, 286 p.

FALL, Bernard, *Guerre d'Indochine, j'ai lu*, Paris, 1970, 441p.

FALL, Bernard, *Dien Bien Phu, un coin d'enfer*, Laffont Paris, 1968, 520 p.

GRAS, Yves., *Histoire de la guerre d'Indochine*, Edition Plon, Paris, 1979, 600 p.

STEFANI, Gaston, LEVASSEUR Georges, JAMBU-ROLIN Roger, *Criminologie et sciences pénitentiaires*, Paris, Dalloz, 1982, 666 p.

VALETTE, Jacques, *La guerre d'Indochine 1945-1954*, Paris, Armand Colin 1994, 288 p.